

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE				COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	
Nombre de conseillers				Séance du 04 avril 2025	
En exercice	Présents	Votants	Absents	L'an deux mil vingt-cinq, le quatre du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.	
8	6	7	2 dont 1 pouvoir		
Date de convocation : 20/03/2025				Présents : Alexandra BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET.	
Date d'affichage de la délibération : 13/04/2025				Elu excusé ayant donné pouvoir : Carl GINET a donné pouvoir à Daniel PILLET	
				Absente . Laurence BERGER	
				Secrétaire de séance : Alexandra BERGER	
<u>Délibération n°2025 02 06</u> : Vote des taux des impôts directs locaux					

Le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés l'année précédente.

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies A du code général des impôts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
Taxe d'habitation : 6.32%
Taxe foncière 7.58%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34.55%
- **CHARGE** Le Maire de :
Notifier cette décision aux services préfectoraux
Transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagnée d'une copie de la précédente décision.

Vote : 7 voix pour - adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Alexandra BERGER




Le Maire,
André DAZY

